Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
Québec

CONVOCATION

Destinataires : Comité EHDAA primaire/secondaire

Expéditeur : Julie Fradette, directrice des Services éducatifs

Date : 28 septembre 2026

Objet : Assemblée générale annuelle du comité consultatif EHDAA 2026-2027

Bonjour,

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). Cette rencontre aura lieu :

DATE :	**Lundi 28 septembre 2026**
HEURE :	18 h 30
LIEU :	**Centre de services scolaire** 350 boul. Champlain sud, Alma Local 215 A et B

Important :
Nous vous demandons de confirmer votre présence à M^{me} Anne Gaudreault à l'adresse courriel suivante : educatifs@cslsj.qc.ca

Au plaisir !

Julie Fradette
Directrice des Services éducatifs

Marie-Ève Larouche
Présidente 2026-2027

<u>Critères d'admissibilité pour membres parents</u> :

<u>Le Comité EHDAA est composé</u> :

- Dix (10) parents de ces élèves;

  Être parent d'un enfant éprouvant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation dont un plan d'intervention est actif.

  - Avoir un diagnostic déclaré :
  - Codes reconnus par le MEQ
  - Ou des difficultés reconnues par un professionnel telles que:
    - Dyslexie, dysorthographie
    - Dysphasie, dyspraxie, dyscalculie
    - autres

- Deux (2) représentants des enseignants;
- Un (1) représentant des membres du personnel professionnel non enseignant;
- Un (1) représentant des membres du personnel de soutien;
- Deux (2) représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Une (1) direction d'école.

Les représentants des différents groupes sont désignés conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique.*

Après deux absences non motivées, une vérification de l'intérêt à poursuivre sera faite par laprésidence.